Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260212-DE11CM120226-DE

Dinan Léhon

Affaire n°11 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 12 février,

Sur convocation en date du 6 février 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Chantal BOULOUX, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Elisabeth GLOAGUEN.

ETAIENT EXCUSES : Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Patrick CRENAULT (pouvoir à Matthieu JOUNEAU), David BRUNET (pouvoir Anne-Sophie GUILLEMOT), Jérémie MENAR (sans pouvoir), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 33

SECRETAIRE : Maxime SACHET

* * *

CULTURE – Participation au financement tripartite d'un emploi au profit de l'association Court vers le large / Festival Films courts de Dinan

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le Festival Films Courts de Dinan poursuit le développement de son projet culturel. En 2025, la fréquentation de cette 8ème édition a été consolidée avec 4 800 spectateurs (4 500 en 2024) en cinq jours. Le niveau de la compétition a été salué par le jury, composé d'acteurs reconnus dans le milieu professionnel du cinéma. De nouveaux partenariats artistiques, éducatifs et institutionnels continuent d'être mis en place.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260212-DE11CM120226-DE

Lors la prochaine édition en novembre 2026, le festival Films Courts de Dinan dédié au court-métrage francophone, continuera, après la Belgique, à se tourner vers l'international avec un projet outre-Atlantique, entre la Bretagne et le Québec où la sélection du Festival y sera présentée. C'est une nouvelle étape dans le développement de l'événement culturel qui réaffirme avec force sa volonté de créer des liens, de favoriser les échanges et de partager des émotions à travers le cinéma.

Cette nouvelle phase de développement de l'association participe au rayonnement de la ville de Dinan à l'international. Cela a été possible grâce à la création d'un premier emploi salarié à temps complet, de chargé(e) de développement culturel et partenariat, au sein de l'association en juin 2025.

Compte tenu de cette dynamique, la Ville souhaite soutenir la pérennisation de cet emploi.

Dinan Agglomération a également exprimé sa volonté de mettre en place un dispositif d'emploi tripartite destiné à soutenir l'association dans son développement. Il reviendra au conseil communautaire de Dinan Agglomération de délibérer sur ce sujet.

Les contributions de la Ville et de Dinan Agglomération seront réparties ainsi :

- Dinan Agglomération : 8 000 € maximum par an
- Ville de Dinan : 8 000 € maximum par an
- Association Court vers le large : 8 234 €

Une convention sera établie entre les collectivités partenaires, pour une durée de 3 ans, du 1er avril 2026 au 31 mars 2029, afin de fixer les modalités de remboursement.

Les collectivités s'engageront à maintenir leur niveau de contribution à un montant identique et ce, jusqu'au terme du contrat. Par ailleurs, Dinan Agglomération portera la responsabilité du contrat.

L'association s'engagera à convier la ville de Dinan à son assemblée générale à chaque saison et à lui fournir les documents relatifs au fonctionnement de l'association : bilan financier, compte-rendu d'activités, composition du bureau.

Enfin, dans les trois mois précédant l'échéance du premier contrat d'une durée de trois ans, l'association convoquera les parties prenantes afin d'établir un bilan de cette expérience et de décider du renouvellement ou non du dispositif.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture du 20 janvier 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE :**

1. **D'APPROUVER** la création d'un emploi tripartite au profit de l'association Court vers le large / Festival Films Courts de Dinan,

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260212-DE11CM120226-DE

2. **DE VALIDER** la dépense annuelle de la Ville pour un montant de 8 000 €, soit 24 000 € au total,

3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre Dinan Agglomération, la ville de Dinan et l'association Court vers le large / Festival Films Courts de Dinan, qui reprendra l'ensemble des engagements,

- La dépense en résultant sera inscrite au budget principal, en section de Fonctionnement – chapitre 65 – article 65 748.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260212-DE11CM120226-DE